

CHAMBRE DES COMMUNES
CINQUIÈME SESSION DE LA VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE
1957

COMITÉ PERMANENT
DE LA

Marine et des Pêcheries

Président: M. T. G. W. ASHBOURNE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES
Fascicule 1

BILL 180, intitulé

Loi, mettant à effet une convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique pour la protection, la conservation et l'extension des pêcheries du saumon sockeye dans le fleuve Fraser et ses tributaires, signée à Washington le 26 mai 1930, ainsi qu'un protocole la concernant, signé à Ottawa le 28 décembre 1956.

SÉANCE DU MERCREDI 6 MARS 1957

TÉMOINS:

M. Loyd Royal, directeur de la Commission internationale de la pêche du saumon dans le Pacifique; M. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint du ministère des Pêcheries; M. J. L. Kask, président de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada; M. A. L. Pritchard, directeur de la Division de la conservation et de l'expansion du ministère des Pêcheries.